

Réseau des bibliothèques

1er juin 2015 : lancement du service de prêt de CD et de DVD sur le réseau intercommunal des bibliothèques.

Le projet de diversifier les supports et d'introduire la musique et le cinéma dans les bibliothèques du réseau, porté depuis plusieurs mois par les élus et les équipes de bénévoles et de salariés, voit le jour.

Les CD et les DVD, jusqu'alors disponibles dans les bibliothèques de la Gaubretière et de St Laurent-sur-Sèvre, sont à présent accessibles à tous les usagers des 12 bibliothèques :

Localisés à la Gaubretière (CD et DVD), à St Laurent-sur-Sèvre (CD), à Treize Vents (DVD) et prochainement à Mortagne sur Sèvre (DVD) et Chambretaud (CD) à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, les CD et les DVD circulent entre les 12 sites.

Les usagers ont donc la possibilité de réserver leurs titres depuis le portail Internet du réseau (www.biblio.mortagne-vendee.fr) ou en s'adressant directement aux bibliothécaires, ils peuvent emprunter et restituer leurs documents dans la bibliothèque de leur choix.

Les quotas de prêt évoluent eux aussi.

Les usagers peuvent emprunter jusqu'à 6 documents par carte qu'ils peuvent combiner de la manière suivante : 4 documents imprimés maximum (livres et magazines), 2 CD maximum et 1 DVD maximum.

+ de services et + de choix avec l'arrivée de 900 DVD et 900 CD.

Grâce au prêt de la Bibliothèque Départementale de Vendée et dans l'attente des prochaines acquisitions par la Communauté de Communes, nos collections ont été renouvelées et étoffées : films de fiction grand public, grands classiques du cinéma, documentaires ou films d'animation sans compter, pour la musique, le rock, le blues, la chanson française ou la musique pour enfants, de quoi toucher tous les publics, cinéphiles et mélomanes ou tout simplement amateurs de musique et de cinéma à la recherche de divertissement.

En lien avec ces évolutions, de nouveaux tarifs sont applicables à partir du 1er juin 2015 :

pour les résidents de la Communauté de Communes : 9€ / famille

pour les résidents hors de la Communauté de Communes : 16 € / famille

Pour illustrer la place accordée dans nos bibliothèques à la musique et au cinéma, quelques coups de cœur DVD et CD :

Gran Torino de Clint Eastwood
Vétéran de la guerre de Corée et retraité de l'industrie automobile, Walt Kowalski, homme inflexible, amer et pétri de préjugés, n'aime pas vraiment la tournure qu'ont pris sa vie et son quartier. Il n'apprécie pas particulièrement ses voisins, des immigrants Hmong d'Asie du Sud-Est. Mais les événements vont forcer Walt à les défendre face à un gang local qui se nourrit de violence et de peur...



Marché d'été à Tiffauges

Le 13 août aura lieu le marché d'été, regroupant cette année aussi bien des artisans d'art que des producteurs proposant des produits du terroir.

T I F F A U G E S

MARCHÉ D'ÉTÉ

DES PRODUCTEURS LOCAUX ET CRÉATEURS

Jeudi 13 août de 18h à 23h



et aussi cet été :

Les nocturnes du château de Tiffauges se tiendront tous les mercredis du 15 juillet au 26 août 2015.
Horaires : 21h30 en juillet et 20h en août.

Banquet des 45 ans

Si vous avez 45 ans cette année, vous êtes invités à arroser cet anniversaire.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter :

- Dominique Chiron 02 51 65 79 82
- Claudie Limousin 02 51 65 76 52
- Isabelle Mouillé 02 51 65 77 43

Groupement contre les nuisibles

Comme tous les ans, le FDGDON organise la lutte contre les rongeurs commensaux (rats et souris).

Les bulletins de commande seront disponibles à la Mairie entre le 31 août et le 12 septembre, pour une livraison des produits début octobre.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – été 2015

Le point sur les dossiers en cours

Il est parfois difficile de trouver le juste équilibre entre la discrétion que demande la mise en œuvre de certains dossiers et la nécessaire information que nous vous devons.

Il y a une question qu'on me pose régulièrement : verra-t-on bientôt un boulanger s'installer à Tiffauges ? Voilà bien un sujet où il faut attendre que les décisions soient effectives avant de les diffuser. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que nous avons bon espoir d'avoir du pain, de la pâtisserie et des croissants frais à Tiffauges d'ici quelques mois ou avant la fin de l'année.

Une convention, conclue avec le SYDEV pour la restauration de l'éclairage public, va nous permettre de remplacer les lampes qui fonctionnent avec des ampoules à vapeur de mercure par des luminaires à LED beaucoup plus économes. Cette rénovation est proposée par le SYDEV qui prend en charge 50 % de la dépense. Le dossier est au stade de la mise en concurrence des entreprises qui réaliseront les travaux.

L'installation des kinés et des infirmières dans l'ancienne poste, et la mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment sont à l'étude.

Le CCU (Contrat Communal d'Urbanisme) va permettre de profiter du soutien et du financement du Conseil Général dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique et commerciale du centre-bourg par une mise en valeur architecturale et paysagère. La pré-étude réalisée par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a défini plusieurs secteurs à l'intérêt particulier, parmi lesquels nous pourrions choisir ceux sur lesquels nous souhaitons agir prioritairement. Nous vous tiendrons au courant des réalisations permises par ce contrat au fur et à mesure de la réalisation de l'étude.

Michel Blanchet

Chenilles processionnaires

La FDGDON organise une campagne de lutte contre les chenilles processionnaires du pin. À partir du mois de septembre et jusqu'en novembre, cet organisme pourra intervenir chez les particuliers qui se seront inscrits **avant le 15 août 2015**.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (bacille de Thuringes).

Horaires d'été

Du fait des congés, les horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste seront modifiés cette été. Ces services seront **exceptionnellement fermés les samedis 18 et 25 juillet, 1er et 8 août 2015**. Les autres horaires restent inchangés.

Ville de Tiffauges

Mairie : place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31
Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr
Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30, mercredi de 15 à 18 heures.
Heures de permanence des élus : les mardi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Fête Nationale

le traditionnel feu d'artifice sera tiré le soir du lundi 13 juillet 2015 derrière le château, avec un bal populaire animé par l'orchestre Babylone.

Une buvette sera tenue par des bénévoles de plusieurs associations.



Travaux d'assainissement en cours

Les travaux d'assainissement des Basses-Aires sont en cours de réalisation, la pose des canalisations est pratiquement terminée et les habitants du quartier vont bientôt devoir raccorder séparément leurs eaux pluviales et leurs eaux usées.

L'installation du poste de refoulement sur le terrain du Conseil Général va permettre de refouler les effluents de l'autre côté de la Crème vers les réseaux existants et la station d'épuration.

Le renouvellement des canalisations d'eau potable va maintenant pouvoir se faire, et nous pourrions ensuite procéder à la réfection des routes.

Cantine : appel aux bénévoles

Cette année encore, des bénévoles ont assuré une aide précieuse lors des repas des enfants des écoles primaires. La municipalité et les parents les remercient chaleureusement.

Certains souhaitent être remplacés à la rentrée de septembre. Toutes les personnes qui désireraient aider les petits lors des repas du midi peuvent se faire connaître auprès de l'accueil de la Mairie.

Conseil municipal du 21 mai 2015 (suite)

Club d'amitié du 3ème âge	350.00 €	350.00 €
Club de fitness et gym douce	339.00 €	293.00 €
Foyer des jeunes	677.00 €	411.00 €
Malibu Couleurs	130.00 €	130.00 €
Société de chasse « Saint-Hubert »	130.00 €	130.00 €
Société de pêche « Le Goujon Teiphalien »	130.00 €	130.00 €
Peintres en Teiphalie	250.00 €	250.00 €
R.S.T. Section musique	500.00 €	500.00 €

II - Convention École Notre-Dame	79 807.64 €	83 542.68 €
III - Convention restaurant scolaire	19 000.00 €	19 000.00 €
IV - Provisions Contrat enfance-jeunesse	41 977.97 €	45 000.00 €
V - Provisions pour autres demandes	13 544.39 €	13 780.32 €

TOTAL GÉNÉRAL DES SUBVENTIONS 168 000.00 € **168 000.00 €**

3 - Modification du règlement de la salle polyvalente

Suite aux travaux de rénovation de la salle polyvalente, les élus ont été alertés par les artisans au sujet de l'utilisation de talc par les danseurs. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter la mention suivante à l'article 6 du règlement de la salle polyvalente : « L'utilisation de talc est interdite sur le parquet de la salle »

4 - Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Un projet de document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été réalisé pour la commune avec l'aide du service Hygiène et Sécurité du centre de gestion, sa mise en œuvre est une obligation pour les collectivités territoriales.

Le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le Document unique d'évaluation des risques professionnels, et le plan de prévention des risques professionnels qui en découle, et d'autoriser la mise en place du programme d'actions correctives validées en Comité Technique Paritaire.

5 - Tirage au sort des jurés d'assises

Il a été procédé au tirage au sort de 3 personnes pour l'inscription sur la liste préparatoire des jurés 2016 :
Mme BROSSET Martine
Mme GIRAUDET Monique
M. ALBERT Louis-Michel

6 - Divers

- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancienne mairie, des démarches sont engagées afin que la Commune se fasse accompagner.

- Monsieur le Maire informe que les mélodies du carillon de l'église seront réenregistrées dans le courant du mois de juillet.

- Concernant les aménagements de sécurité réalisés dans la rue des écoles, il reste à formaliser les arrêts-minute. Dans l'ensemble ces aménagements sont satisfaisants.

Conseil municipal du 21 mai 2015

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.eu.

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, M. GOURDON & Mme BRÉMOND, adjoints, Mmes & MM MM GIRAUDET, PAVAGEAU, PROVOST, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme ARNOU, Mme GUILLET, Mme POUPELIN

Procurations : Mme ARNOU à M. GOURDON, Mme GUILLET à M. BROCHU

Secrétaire de séance : M. PROVOST

Approbation du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

1 - Décisions prises dans le cadre des délégations

Entretien des espaces verts départementaux par l'entreprise ARBORA pour un coût de 10 836.37 € H.T. (Suite à une consultation, seule l'entreprise ARBORA a répondu).

2 - Attribution des subventions aux associations

Pour le Contrat Enfance Jeunesse, il est proposé de verser une subvention de 45 000€. Cette subvention sera soumise à certaines conditions à définir en accord avec l'association Le Château des Loisirs.

Concernant le comité des fêtes, il est proposé de ne pas décider d'un montant aujourd'hui mais de le faire ultérieurement en utilisant les provisions prévues à cet effet. Il en sera de même pour l'association de gestion de la sono.

Pour les autres demandes, le même principe de calcul que les années précédentes est proposé à savoir un forfait minimum de 130 € ou un calcul en fonction du nombre d'adhérents de moins de 20 ans (19 € par adhérent ou de plus de 20 ans (3 € par adhérent).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

	2014	2015
C.A.T.M.-A.F.N.	330.00 €	130.00 €
Amicale des pompiers	130.00 €	130.00 €
Association « les petits soleils »	130.00 €	130.00 €
Amicale Laïque	130.00 €	130.00 €
Amicale Laïque - Capoiëra/Hip Hop	266.00 €	209.00 €
APEL école N-Dame - classe découverte	5 525.00 €	
Le pied à l'étrier	130.00 €	130.00 €
R.S.T. Section Football	1 509.00 €	834.00 €
(une avance sur subvention de 900 € s'y ajoute, déjà versée)		
R.S.T. Judo Club	177.00 €	408.00 €
R.S.T. Section Tennis	275.00 €	130.00 €
R.S.T. Section Volley-Ball	560.00 €	665.00 €
R.S.T. Cyclo-teiphalien	130.00 €	130.00 €
Tempo Danse	123.00 €	1 003.00 €
R.S.T. Badminton	503.00 €	454.00 €

Information de l'Office de Tourisme



* Lundi 06 juillet / 20h

Visite guidée du Jardin des Basses Aires
Tiffauges

* Jeudi 16 juillet / 20h

Visite guidée du Logis du Coupinson
Saint-Aubin-des-Ormeaux

* Lundi 20 juillet / 20h30

Visite du Festival de Poupet à
Saint-Malô-du-Bois
(sur réservation / places limitées)

* Mardi 28 juillet / 20h

Visite du patrimoine de Treize-Vents
Tiffauges

* Mardi 04 août / 20h

Visite de la Gaubretière

* Lundi 17 août / 20h

Randonnée accompagnée et guidée :
"Curieux de Nature"
Saint-Laurent-sur-Sèvre
(sur réservation / places limitées)

Informations à l'Office de Tourisme :

02 51 65 11 32

Conseil municipal du 18 juin 2015

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, M. GOURDON & Mme BRÉMOND, adjoints, Mmes & MM MM GIRAUDET, PAVAGEAU, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPEE, ROUZIÈRE, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. GREFF, Mme GUILLET, M. MICHINEAU, Mme POUPELIN

Procurations : M. GREFF à M. GOURDON, Mme GUILLET à Mme BRÉMOND, M. MICHINEAU à M. ROUZIÈRE

Secrétaire de séance : Mme ARNOU

Approbation du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

1- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Renonciation au droit de préemption pour trois parcelles
- Achat de panneaux de signalisation : 1 248.53 € T.T.C. (Nadia Signalisation)

2- Délégation du droit de préemption urbain

Considérant la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la Communauté de Communes, cette dernière est devenue compétente en matière d'exercice du droit de préemption urbain.

La Communauté de Communes a décidé de déléguer à l'ensemble des douze communes l'exercice du droit de préemption au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (NA) de leur POS ou PLU à l'exception des zones classées à vocation économique (pour lesquelles le DPU sera exercé par la Communauté de Communes) et des secteurs faisant l'objet d'une convention avec l'Établissement Public Foncier (pour lesquels le DPU sera délégué et exercé par l'EPF).

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation est donnée à Monsieur le Maire afin d'exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain pour toutes les aliénations susceptibles d'intervenir dans les zones assujetties à ce droit.

3- Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) 2015 entre la Communauté de Communes et ses communes membres

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2015 de la Communauté de Communes, il avait été choisi un scénario fondé sur une répartition de l'enveloppe du F.P.I.C. selon le mode dérogatoire libre, c'est-à-dire :

1. Une répartition entre la Communauté de Communes et ses Communes membres à savoir :
 - Une part pour la Communauté de Communes calculée en appliquant le taux du Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.) sur le montant correspondant à la croissance de l'enveloppe du F.P.I.C. entre 2014 et 2015.
 - Une part pour les Communes membres de la Communauté de Communes correspondant au montant de l'enveloppe du F.P.I.C. 2015 diminué de la part attribuée à la Communauté de Communes.
2. Une répartition entre les Communes membres du montant de l'enveloppe qui leur est affectée :
 - Pour 50 % en fonction de l'insuffisance de potentiel financier par habitant des Communes en 2014
 - Pour 25 % suivant la répartition des bases de Taxe d'Habitation des Communes
 - Pour 25 % suivant une répartition égalitaire entre les Communes

Le montant total de l'enveloppe notifié par les services de l'Etat le vendredi 22 mai 2015 est de 624 209 €, soit inférieur de 22 846 euros par rapport à l'estimation préalablement effectuée.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix favorables, d'approuver le rapport ci-dessus et la répartition de manière dérogatoire « libre » l'enveloppe du F.P.I.C. 2015 entre la Communauté de Communes et ses Communes membres.

Pour Tiffauges, le montant de l'enveloppe en question sera de 36 073 € suivant ces clés de répartition.

4 - Projet boucherie : résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Par convention en date du 24 septembre et 24 octobre 2013, la Commune de Tiffauges avait confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée la mission de l'assister dans la restructuration de la boucherie.

Le projet ayant été abandonné, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de résiliation à la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée

5 - Projet boucherie : protocole transactionnel avec le groupement de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de son projet de restructuration de la boucherie, la commune de Tiffauges avait consulté trois architectes en vue du choix d'un maître d'œuvre. Par délibération en date du 17 mars 2014, la commune avait décidé de signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement représenté par le cabinet Fonteneau, architecte.

Le cabinet Fonteneau a effectué une partie des missions demandées par la commune dans le cadre de cette consultation, alors même qu'aucun acte d'engagement n'avait été signé et notifié par la commune au groupement de maîtrise d'œuvre. Par arrêté en date du 12 juin 2015, Monsieur le Maire a décidé de déclarer sans suite le marché de maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général lié à l'abandon du projet de restructuration de la boucherie existante,

Conseil municipal du 18 juin 2015 (suite)

Compte tenu de ces éléments, afin d'assurer le règlement des sommes dues au groupement de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des dites prestations, il convient de recourir à un protocole transactionnel. Celui-ci détermine notamment le montant des honoraires correspondant aux missions réalisées, soit 3 240 € T.T.C.

Monsieur ROUZIÈRE demande à revoir les honoraires restant dus par rapport au travail réellement effectué.

A l'unanimité, face au manque d'informations sur les prestations réalisées ou non, le choix est fait de reporter cette décision à un prochain Conseil municipal. Des précisions vont être demandées au cabinet Fonteneau.

6 - Convention avec le collège Saint-Nicolas pour le restaurant scolaire et tarifs 2015/2016

Le Collège Saint Nicolas a présenté une convention pour le restaurant scolaire pour l'année 2015-2016. Les tarifs demandés pour la rentrée sont les suivants : repas régulier : 4.50 €, repas occasionnel : 5.07 €

Divers conseillers expriment leur forte inquiétude quant au fait que la hausse des tarifs de 12.5 % est trop importante et qu'il est à craindre qu'une nouvelle hausse similaire intervienne l'année scolaire suivante. Des courriers ont été déposés par des parents pour faire part de leur refus de cette hausse jugée excessive.

Monsieur le Maire explique que cette hausse est certes importante mais que selon le collège le prix de revient des repas est en hausse et même au-delà de 12.50 % selon les chiffres avancés lors des divers entretiens. La position du collège est très claire et si le Conseil n'approuve pas la convention proposée, la restauration des enfants des écoles primaires ne sera plus assurée à la rentrée 2015/2016.

Monsieur le Maire rappelle également que le C.C.A.S. de Tiffauges verse une aide cantine à 47 % des familles utilisatrices du restaurant scolaire et précise qu'il souhaite proposer au C.C.A.S. une augmentation de cette aide pour pallier un peu la hausse des tarifs.

Les conseillers s'accordent sur le fait qu'un groupe de travail spécifique doit être constitué pour engager une réflexion plus approfondie de la restauration scolaire des primaires.

Le Conseil Municipal décide, avec 8 voix POUR et 6 CONTRE d'approuver la convention du restaurant scolaire du collège Saint Nicolas, et de fixer le tarif suivant pour les tickets de restaurant scolaire pour l'année 2015/2016 : repas régulier : 4.50 € - repas occasionnel : 5.07 €.

(Il est rappelé que le PV complet des débats est disponible en ligne à l'adresse www.tiffauges.eu)

7 - Création d'un service commun

Face au retrait de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en matière d'instruction des dossiers relatifs au droit des sols, la Communauté de Communes propose d'assister les communes en mettant en place un service commun ADS. Celui-ci instruira l'ensemble des permis de construire et des déclarations préalables de travaux délivrés sur le territoire de la Commune qui relèvent de la compétence du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service commun mis en place par le Communauté de Communes à compter du 1er juillet 2015, et approuve la convention qui en fixe les modalités de fonctionnement.

8 - Subvention à l'UCAT

Dans le cadre de l'organisation du marché d'été, l'UCAT sera la structure juridique qui portera le projet. Afin de soutenir l'association dans la prise en charge de cette manifestation, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 200 € qui servira au règlement des frais engagés par l'association (impression de flyers, frais divers,...)

9 - Convention avec le Conseil Départemental pour la location de la salle polyvalente

Une convention doit être passée avec le Conseil Départemental de la Vendée pour la location de la salle polyvalente les 3, 4 et 5 juillet prochain, définissant les modalités de mise à disposition dans le cadre de la mise en œuvre de concerts, et notamment le tarif appliqué qui est de 354 €.

Le Conseil Municipal DECIDE avec 12 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location de la salle polyvalente avec le Conseil Départemental de la Vendée.

10 - Divers

Une nouvelle signalétique va être mise en place par la société MCCP pour que les transporteurs soient mieux orientés. Dans le même temps, une réflexion est engagée pour la restructuration des parkings.